AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-6-69 943274

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

Bulletin Technique nº 105 de Juin 1969 — 1969-14

AVERTISSEMENTS

/VIGNE/

- Mildiou :

Des sorties de taches, parfois très nombreuses dans les vignes mal protégées, se sont produites à partir du 5 juin. En raison du temps sec, elles n'ont commencé à émettre des fructifications qu'à la suite des pluies orageuses des 12, 13, 14 et 15 juin.

En raison de la grande sensibilité des vignes actuellement, il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement général.

- Black-rot :

Le temps de ce printemps est favorable au Black-rot dont on observe la présence dans la plupart des vignobles de la circonscription, parfois à raison d'une à deux taches par souche. Ces quelques taches font peser une menace sur les grappes et il est nécessaire d'être vigilant, notamment dans les vignes où des dégâts avaient été observés il y a quelques années. Actuellement, de nombreuses sorties de taches sont constatées sur des vignes témoin non protégées. Le traitement conseillé contre le Mildiou permettra de lutter aussi contre le Black-rot.

/ARBRES FRUITIERS/

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le premier vol se poursuit et la ponte, presque arrêtée au cours de la première décade, a repris à partir du 10. Une nouvelle série de pénétrations reprendra donc vers le 20 juin.

En conséquence, les arbres devront être protégés à partir de cette date par un nouveau traitement à réaliser dès réception dans les vergers où se sont produits les orages des 12, 13, 14 et 15 juin (lessivage). Dans les autres on pourra attendre quelques jours.

- Tordeuse Orientale du Pêcher :

Bien que le premier vol soit terminé et le second non commencé, un risque de passage de jeunes chenilles des pousses aux fruits peut se produire, en particulier pour les variétés de maturité précoce.

Dans les vergers habituellement sensibles, produisant pour l'exportation, un traitement au Mévinphos (à 50 g de M.A./hl) pourrait être placé dès réception sur les variétés dont la récolte doit intervenir entre le 27 juin et le 10 juillet. Pour la protection des autres variétés, attendre les indications du bulletin suivant.

INFORMATIONS

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les conditions climatiques demeurent toujours favorables à l'évolution de la maladie. En conséquence, dans tous les vergers où des taches existent, il est nécessaire de poursuivre la lutte.

- Anthracnose du cerisier :

Le climat de cette année est très favorable au développement de ce champignon. Nous rappelons les termes du précédent bulletin.

/VIGNE/

Oïdium :

La floraison étant commencée pour certains cépages et secteurs, il est tout indiqué de placer un traitement par poudrage de préférence, dès que ce stade végétatif est atteint.

/GRANDES CULTURES/ - Tous départements, y compris l'Aveyron -

Mildiou de la pomme de terre :

Dans toutes les cultures ayant atteint ou dépassé 20 à 25 cm de hauteur, il est conseillé, soit de renouveler le traitement déjà recommandé, soit d'effectuer une première application.

Pour l'Aveyron, quelques cultures seulement sont parvenues au stade précité.

Doryphore :

Dans les cultures où l'on constate la présence de jeunes larves, ajouter un insecticide pour détruire cet insecte.

/CULTURES LEGUMIERES/

Alternaria de la tomate :

On protègera les cultures en les traitant à l'aide d'un produit à base de Manèbe (160 g M.A./hl), de Mancozèbe (160 g M.A./hl) ou de Propinèbe (210 g/hl).

Maladies du feuillage du melon : (Anthracnose - Cladosporiose)

Dans les cultures de plein air, parvenues au moins au stade du 2e pincement, il serait prudent d'effectuer un traitement avec un produit à base de Manèbe, à raison de 240 g de M.A. à l'hl.

Teigne du poireau :

Le deuxième vol est commencé depuis quelque temps et des pontes ont été déposées. On évitera les dégâts de 2e génération en effectuant un traitement dès la fin de cette semaine. On emploiera l'un des produits suivants :
Parathion éthyle (25 g M.A./hl), Parathion méthyle (40 g M.A./hl), Diazinon (25 g M.A./hl), Malathion (75 g M.A./hl), Lindane (30 g M.A/hl), D.D.T. (100 g/hl).

BALMA, le 16 JUIN 1969

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de BALMA.

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX